

**Décision n° 2017-107 du 11 avril 2017
donnant délégation de signature
au directeur scientifique et technique
et des relations européennes et internationales
pour signer la convention attributive de subvention relative à la mise en œuvre du
projet « Données historiques pour l'avenir des littoraux ouest africains »**

Le directeur général du Cerema,

Vu la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports, notamment le titre IX ;

Vu le décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013 relatif au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

Vu le décret du 17 janvier 2014 portant nomination du directeur général du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

Vu la délibération n° 2015-38 du conseil d'administration du Cerema fixant l'organisation générale de l'établissement et de son comité de direction ;

Vu la décision n° 2014-135 du 11 février 2014 portant nomination des membres du comité de direction et des responsables du siège du Cerema ;

Vu la décision n° 2016-01 du 4 janvier 2016 fixant les responsabilités des membres du comité de direction du Cerema ;

décide

Article 1

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Philippe Lagrange, directeur scientifique et technique et des relations européennes et internationales, pour signer au nom du directeur général la convention attributive de subvention relative à la mise en œuvre du projet « Données historiques pour l'avenir des littoraux ouest africains ».

Article 2

La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Cerema.

Fait à Bron, le 11 avril 2017

Le directeur général

Signé
Bernard Larroutourou